

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
COMMUNE D'HALLINES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit le cinq juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel Prévost, Maire, après convocation en date du 25 Mai 2018, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Membres Présents : MM Philippe Mathon, Géraldine Paque, David Lemanissier, Ingrid Vanpouille, Jean-Paul Rémond, Alexandra Chochoi, Christine Seillier, Paul Decroo, Annie Favière.

Mme Charline Dufay a délégué son mandat à M. Jean-Paul Rémond
Mme Nadine Duquesne a délégué son mandat à M. Philippe Mathon
M. Sylvain Gremont a délégué son mandat à Mme Ingrid Vanpouille

Membres absents et excusés : M. Yannick Dufossé, M. Jacky Desquirez

Madame Alexandra Chochoi a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1* Adoption du précédent procès-verbal de la réunion de conseil municipal

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 5 Avril 2018 et signe les délibérations s'y rapportant.

2* Convention CONCORDIA

Monsieur le Maire Propose au conseil municipal de faire appel à l'association CONCORDIA (association agréée jeunesse et éducation populaire à Amiens) pour un chantier de débroussaillage et de petite maçonnerie sur le site du Parc Dambricourt. La commune réaliserait à la fois, une action sociale internationale et une action de travaux d'utilité publique à moindre coût (1 020 €). La commune doit mettre à disposition le stade de football pour les tentes, le club House servirait de local de restauration et les vestiaires pour la question hygiène. M. Jean-Paul REMOND, conseiller délégué aux travaux est nommé pour le suivi du chantier et sera le coordinateur entre la mairie et Concordia. M. le Maire a fait appel également à la Mairie d'Ensdorf pour un échange international de jeunes. Ce chantier débutera le 10 Août jusqu'au 24 Août 2018.

3* SANEF – CONVENTION de rétablissement des voies

L'ouvrage A26B 36.5, dit chemin rural des campagnes n'a pas été repris depuis sa construction dans une convention de répartition des responsabilités pour l'entretien. Au vu de la Loi du 7 juillet 2014, la commune d'Hallines signera une convention avec la SANEF pour régulariser la situation.

4* MUTUALISATION – Convention de contrôle des P.E.I.

Dans le cadre des mutualisations, la commune d'Hallines signera une convention de groupement de commandes pour les contrôles et la maintenance des Point d'eau Incendie sur Hallines avec la CAPSO, Avec effet au 1^{er} Janvier 2019.

5* P.L.U.I. – Arrêt définitif du Projet

Le conseil municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du pôle de Longuenesse tel qu'il a été arrêté par la CAPSO.

6* QUESTIONS DIVERSES :

- a) **Mutualisation des contrôles des Autorisations de Sols** > M. le Maire signale la mise en place d'un service de contrôle des ADS pour vérification de la conformité des travaux d'Urbanisme, dans le but de préserver le patrimoine.

- b) **Loyer du logement 3, Rue Louis-Le-Sénéchal** > sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide de diminuer le loyer à 600.00 € par mois.

7* Informations générales :

- **Police de Sécurité** > La Communauté de Brigades (COB) de Lumbres met en place un service de Prévention et de contact, pour renforcer le quotidien des administrés. Avec un moyen national supplémentaire, par la mise en place de « Ma Brigade Numérique » pour combattre les méfaits d'internet.

- **APERRO Rural**> aura lieu le à la Ruche le 15 juin 2018 à 19 h 30, à 18 h 30 devant l'église est prévue une « Balade contée ».

- **Marché de producteurs** > Le marché aura lieu à la salle des fêtes tous les mercredis de 17 h à 19 h, il ouvrira le 6 juin prochain.

- **Document Unique** > Dans le cadre de l'hygiène et la sécurité au travail, M. Mathon signale que le document unique est terminé et qu'un plan d'action 2018/2019 a été lancé par le comité de pilotage.

- **SMAGEA** > Une réunion publique aura lieu à la salle des fêtes de Wizernes le 14 juin à 18 h 30, elle a pour but d'informer les propriétaires inondés sur l'impact des inondations.

N'ayant plus de questions à l'ordre du jour la séance est levée.

La Secrétaire de séance,